

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environneme Dossier complet le : 20/02/2019	N° d'enregistrement :
20/02/2019	20/02/2019	F09319P0054
Défrichement de 6 parcelles, soit un total d	1. Intitulé du projet le 3ha237, sur la commune des Arcs (83)	
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (a	ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	RUBYSTONE	The state of the s
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Cédric Massa, Gérant	
RCS / SIRET 8 0 3 1 1 4 7	1 9 0 0 0 1 3 Forme juri	idique SARL agricole
Joigne	ez à votre demande l'annexe oblig	ratoire n°1
	au des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du p	cle R. 122-2 du code de l'environnement et rojet
N° de catégorie et sous catégorie		ard des seuils et critères de la catégorie ues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° a)	Autres déboisements en vue de la recor totale, même fragmentée, de plus de 0.9	nversion des sols, portant sur une superficie 5ha
32 6 43 2 1 1 1 1	4. Caractéristiques générales du pro	jet
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven		e 8.1 du formulaire
		agricole de vignes sur 6 parcelles contiguës d", à dominante de garrigue, et en plus faible
Cette demande fait suite à la volonté d'éte	ndre le vignoble déjà existant, et en cult	ure depuis 15 ans en moyenne.

4.2 Objectifs du projet
Mise en culture dans le cadre d'une agriculture biologique, dans une zone soumise à défrichement, dans la continuité de
l'existant. Autorisations de plantation délivrées par France Agri Mer.
e e
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Entre aout 2019 et octobre 2019, le défrichement sera réalisé par abattage des arbres, broyage des végétaux, ripage et broyage des pierres. Les souches sont stockées sur le site.
Il sera effectué un terrassement en masse, avec création de plateformes et talus.
DC DC
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Pas d'exploitation concernant le défrichement.
La terre reposera 6 mois avec l'ajout d'amendement organique biologique. A partir d'avril 2020, les plantations de vignes seront réalisées, avec création de haies.

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'a	
Une demande d'autorisation de défrich Var, et une autorisation de plantation d	ement est en cours auprès de la Direction Dé e vignes auprès de France Agri Mer.	partementale des Territoires et de la mer du
	rojet et superficie globale de l'opération - pré	
Superficie total à défricher Superficie totale des lieux dits	leurs caractéristiques	3ha237 environ 5 km²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	°Lat°
Commune les Arcs : - Lieu dit "la Tour de Bonnaud" : B784 - Lieu dit "les Selves Font du Broc" : B736-B737-B738-B740-B231	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long. Point d'arrivée : Long. Communes traversées :	o ' Lat. o " " Lat. o " "
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	projet et	ant? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul		
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0	×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Information vérifiée avec l'outil cartographique de la DREAL
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	0	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-ii :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?	□	×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Information vérifiée avec l'outil cartographique de la DREAL
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

			Information vérifiée auprès du service Urbanisme de la mairie des Arcs
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	81
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements П X id'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-II excédentaire П × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Perturbation minime puisque agriculture biologique, exempte de molécules d'entraîner des perturbations, des organique de synthèse. Un amendement organique biologique sera réalisé dégradations, des pour nourrir et dépolluer le sol. L'emploi de matières premières d'origine destructions de la naturelle favorise la pérennité de la biodiversité et de la faune. × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	×
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-II concerné par des risques technologiques ?	0	×	
Risques	Est-Il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
8	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	X	
	Engendre-t-11 des rejets dans l'air ?	0	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	0	×	
Emissions	Engendre-t-it des effluents ?	×		Les effluents viticoles seront gérés par le domaine Font du Broc, propriétaire des terres, par un système déjà existant, avec l'ensemble de ceux de l'exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	_	×	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	0	×	
approuvés	ences du projet ident			nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
-	nces du projet identifi			-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
ou	101 X 3100, decr	140210.	aques .	
				<
±				

	égatits notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joind ne annexe traitant de ces éléments) :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatior nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoí.
un	projet devrait être dispensé d'une étude d'impact puisqu'il s'inscrit dans la continuité des viticultures contiguës permettant le harmonisation du paysage; exclusivement exploitée en agriculture biologique, préservant les sols, la faune et la flore vironnantes.
Cet	tte zone est soumise à défrichement et n'est couverte par aucun plan de protection. Sa transformation en vignes assurera un otection contre les incendies.
pro	Dection contre les incendies.
L	
	8. Annexes
8.	3.1 Annexes obligatoires
	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;
1 2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un
3	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des

Veuillez compléter le tableau cl-joint en Indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxqueilles elles se rattachent Objet Attestation MSA P. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Mandelieu Mandelieu Le, 13/02/2019

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Signature